

CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS



ADMINISTRATION GENERALE & URBANISME

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019
2. Communauté d'agglomération du puy en Velay / Approbation du rapport annuel des services d'eau et d'assainissement (DEA) – année 2018
3. Camping Municipal -Piscine / fixation des périodes d'ouverture et recrutement d'agents contractuels pour la saison 2020
4. Camping Municipal / Approbation des tarifs 2020
5. Participation de la ville aux repas des enfants Brivois fréquentant le CLSH
6. Convention d'objectif avec l'ARS
7. Subvention exceptionnelle à l'association UCPV

FINANCES

8. DM 2019-03 CNE investissement Vidéo protection et Voirie Générale
9. DM 2019-04 CNE Fonctionnement Formation
10. Aides 2020 pour les classes transplantées, voyages scolaires, centres de loisirs et camps
11. Décision en matière de contribution financière au dispositif d'aide à l'emploi sportif pour l'année 2020

URBANISME

12. Définition d'une zone Tampon UNESCO - Chemins de St Jacques de Compostelle – site du Puy en velay

TRAVAUX

13. Aménagement de l'avenue Pierre Farigoule plan de financement modificatif
14. Création d'espaces d'habitabilité en centre-bourg par la démolition de bâtiments vacants sur l'îlot AVIT : Plan de financement modificatif
15. Travaux d'Eclairage Public des Tennis et de 3 rues (autorisation de travaux)
16. MAISON POUR TOUS /amélioration des installations techniques
17. Travaux de renouvellement d'Eclairage Public depuis place Blanche vers place du 8 mai (DGD)

INFORMATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 25 09 2019	
Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 25 09 2019.

Procès-verbal de la séance du 25 09 2019.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Rémi Varraud est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 07 2019

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

2. Communauté d'Agglomération / avis du conseil municipal sur la prise de compétence « animation et concertation des contrats territoriaux ».

Dans le cadre de sa présentation, M Bringer explique qu'au 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la loi MAPTAM, le SICALA sera intégré dans un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, dit EPAGE dont la communauté d'agglomération fera partie dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Alors que M Boyer interroge sur la gouvernance du futur EPAGE, M Bringer expose qu'il sera composé de manière représentative. Ainsi, l'agglomération du Puy-en Velay représentera 36% de cet établissement.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

3. Communauté d'agglomération Du Puy-en-Velay / approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 04 09 2019.

Dans le cadre de sa présentation, M Tomati expose que la ville de Brives-Charensac n'est pas directement concernée par cette CLECT mais doit toutefois en approuver le rapport en tant que commune membre de l'EPCI.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

4. Avis du conseil municipal sur l'étude d'aléas mouvement de terrain du bassin du Puy en Velay.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

5. RASED / approbation de la convention de répartition des charges.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

6. Signature de la charte « Ville aidante Alzheimer »

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

7. Autorisation de signature d'une convention Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED) avec la région Auvergne Rhône Alpes

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

8. DM Investissement

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

9. Garanties d'emprunts HABITAT et Humanisme

Suite à la présentation de M Tomati, M le Maire précise que traditionnellement, les communes se portent caution pour la construction de logements à caractère social. Ainsi, plusieurs projets d'offices HLM ont été cautionnés par la ville de Brives-Charensac.

M Dufaud expose que pour le projet en question, porté par habitat et Humanisme, les logements ont été attribués.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

10. Enfouissement des réseaux télécom Avenue Pierre Farigoule

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR



INFORMATIONS :

- M Ouillon informe les membres de l'assemblée que la procédure de normalisation des adresses touche à sa fin. Alors que les courriers de notification ont été transmis aux propriétaires à la fin du mois d'août, la procédure de distribution des numéros est en cours et la pose des nouvelles plaques de rue est en cours d'achèvement.
- Dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, M Dufaud expose :
 - que la rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une stabilisation des effectifs scolaires.
 - Que l'outil de gestion informatique de réservation des cantines a connu quelques dysfonctionnement mais les problématiques techniques sont à ce jour résolues.
 - Que dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2018 -2021, un diagnostic relatif à la jeunesse sera lancé avec la MPT. Ce diagnostic permettra de dégager des axes prioritaires de travail quant à cette tranche d'âge.
- Dans le cadre de la compétence Travaux, M Bringer expose :
 - Que le projet de réfection de l'avenue Pierre Farigoule est lancé. Une réunion de présentation aux riverains a été organisée.
 - Que le projet d'aménagement de la rue saint Vosy et du giratoire de la Chartreuse est lui aussi lancé. Ici aussi, une réunion d'information a été mise en place.
 - M le maire et M Bringer regrettent l'attitude de quelques riverains qui dans le cadre de ces réunions de présentation, ne prennent pas en compte l'action de la ville au service de l'intérêt général mais mettent en exergue leurs intérêts personnels.
 - Les travaux de réfection de toiture du boulodrome sont achevés.
 - Les travaux de réfection de la rue de Genebret sont en cours d'achèvement.
- Alors que M Michel interroge sur le devenir de l'Eco-pastoralisme en bords de Loire, M Bringer explique, pour la Communauté d'Agglomération, que cette disposition n'est pas reconduite en raison d'un coût trop important.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Conseil Municipal du 13/11/2019			
Nombre de Conseillers présents			19
Nombre de Conseillers représentés			3
Nombre de suffrages exprimés			22
VOTE	ABSTENTIONS		0
	CONTRE		0
	POUR		22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019



L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02 / Approbation du rapport annuel des services d'eau et d'assainissement de la communauté d'agglomération du Puy en Velay et du rapport du délégataire de la station d'épuration de Chadrac- exercice 2018

Nomenclature	8 Domaines de Compétence par thèmes / 8-8 Environnement
Rapporteur	M W Brun

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les Articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 , le maire présente au conseil municipal, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers Ce rapport comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Ce document produit tous les ans permet ainsi de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

M le Maire rappelle par ailleurs que conformément aux articles susvisés, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil

municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés prennent acte de la présentation du rapport annuel 2018 des services eau et assainissement de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, ainsi que du rapport du délégataire de la station d'épuration de la petite mer à Chadrac dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 13/11/2019		
Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,



Gilles DELABRE



MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019



L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°3 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2020
Périodes d'ouverture / Recrutement d'agents contractuels

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
	4 Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
Rapporteur	M PH Hugon

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'ouverture du Camping Municipal d'Audinet est fixée, pour la prochaine saison touristique 2020, comme suit :

OUVERTURE	FERMETURE
Samedi 18 avril 2020	lundi 21 septembre 2020
Basse saison	du 18/04/2020 au 03/07/2020 et du 30/08/2020 au 21/09/2020
Haute saison	du 04/07/2020 au 29/08/2020

Pour assurer la gestion de ce Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents contractuels afin d'assurer pleinement toutes les missions inhérentes à cette activité (gestion administrative et financière, accueil des touristes, entretien des installations et animations) mais également le personnel nécessaire au fonctionnement de la piscine du 1^{er} juillet au 31 août

Aussi, sur la base des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret N° 88-145 du 15 février 1988, relatives au contrat de travail à durée déterminée pour les saisonniers, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements suivants :

CAMPING MUNICIPAL

❶ – **un gérant régisseur** qui aura en charge les missions suivantes :

- Gestion des arrivées, des départs et des réservations
- Gestion administrative et comptable des recettes en sa qualité de régisseur des recettes du Camping et de la Piscine
- Responsable du fonctionnement général du Camping et du personnel mis à sa disposition
- Accueil du public et entretien des installations en fonction des besoins

✓ Durée du contrat : **du 1^{er} avril 2020 au 21 septembre 2020**

✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures

✓ Rémunération : - 5^{ème} échelon du grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe
- indemnité d'astreinte ⁽¹⁾ (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).
- indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes calculée au prorata du temps de travail sur la base d'un montant annuel fixé à 26.67 € mensuels par la réglementation en vigueur (arrêté du 03 / 09 / 2001)

⁽¹⁾ liée à l'obligation d'assurer une permanence la nuit (7j/7 dimanches et jours fériés) Compte tenu des spécificités du poste et des contraintes liées à la sécurité du Camping, situé en zone inondable

❷ – **un adjoint au régisseur (préposé)**, qui aura en charge d'assister le régisseur dans toutes ses missions et d'assurer la gestion de l'entretien des installations et des équipements de location

✓ Durée du contrat : **du 1^{er} avril 2020 au 21 septembre 2020**

✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures

✓ Rémunération : - 10^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif
Indemnité d'astreinte ⁽¹⁾ (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).

✓ Nommé, pendant toute la durée de ses fonctions, préposé de la régie de recettes du Camping Municipal d'Audinet, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

❸ – **Deux agents contractuels** qui auront la charge d'assurer la promotion et la mise en route et l'entretien du camping avant son ouverture.

✓ Durée du contrat : **du 2 mars 2020 au 31 mars 2020**

✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures

✓ Rémunération : - 5^{ème} échelon du grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe

Ces deux agents seront nommés respectivement et pour la durée de leurs fonctions régisseur principal et préposé à la régie de recettes du camping municipal d'Audinet.

④ – **deux agents contractuels** (poste réservés à de jeunes étudiants) pour assurer un renfort en termes d'entretien du site sur la période de forte fréquentation

- ✓ Durée du contrat : **du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020**
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : Temps non complet ne dépassant pas 20 heures
- ✓ Rémunération : - 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif

✓ Nommé, si les nécessités de service le justifient, préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir le poste sur la période considérée.

⑤ – **un agent saisonnier chargé de l'entretien des extérieurs et des locaux du camping ainsi que des extérieurs de la piscine et de la maintenance des installations techniques**, étant précisé que les services techniques interviendront lors du repos hebdomadaire de cet agent

Dans le cadre d'un contrat à raison de 26 heures hebdomadaires, cet agent apportera un soutien logistique (entretien des locaux et des espaces) aux régisseurs du camping qui pourront ainsi se concentrer sur des missions d'accueil, d'animation et de développement de la structure.

- ✓ Durée de la mission : **du 18 avril au 21 septembre 2020**
- ✓ Nature du contrat : CDD
- ✓ Durée hebdomadaire du contrat : 26 heures
- ✓ Rémunération 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique



PISCINE DU CAMPING

⑥ et ⑦ – **deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs** titulaires du BEESAN (ou toute personne titulaire du B.N.S.S.A. pouvant s'y substituer dans le respect de la réglementation en vigueur)

✓ Missions : • Veiller à la sécurité des usagers de la piscine du Camping (ouverture du 1^{er} juillet au 31 août et du lundi au dimanche de 11 H 00 à 19 H 00 • Appliquer et faire respecter les consignes données par le plan d'organisation de la surveillance et des secours. • Participer aux actions d'animations. • Contrôle qualité de l'eau • Cours de natation possible

- ✓ Durée du contrat : **du 27 juin au 31 août 2020**
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 35.50 heures
- ✓ Rémunération : - 2^{ème} échelon / Educateur Ppal 2^{ème} classe des Activités Physiques et Sportives

✓ En cas de recrutement de Titulaires du BNSSA, leur rémunération sera calculée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir ces deux postes sur la période considérée.

⑧ et ⑨ **deux agents d'accueil saisonniers**,

- ✓ Durée de la mission : **du 27 juin au 31 août 2020**
- ✓ Nature du contrat : CDD
- ✓ Durée du contrat : Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir les postes sur la période considérée.

- ✓ Durée hebdomadaire du contrat : 30 heures
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : - Poste 1 : 34 h 00
- Poste 2 : 25 h 30
- Soit une moyenne sur 2 semaines de 29 h 45
- ✓ Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif-

✓ Nommés « préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, ils auront en charge le contrôle des entrées et la gestion de la billetterie de à la piscine.

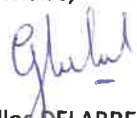
Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent les termes de la présente délibération et autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans les conditions susvisées, au recrutement de tous les agents contractuels et/ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal et de sa piscine, pour la saison 2020.

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,


Gilles DELABRE



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte

N° 4 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2020

Approbation des Tarifs de Location

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M PH Hugon

Après avis de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent les propositions de tarifs pour le Camping Municipal d'Audinet pour la saison touristique 2020.



CAMPING MUNICIPAL D'AUDINET ***



OUVERT DU 18 avril 2019 au 21 septembre 2020

	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
TARIFS CAMPING 2020 (1 accès piscine compris)	du 18/04 au 03/07 et du 30/08 au 21/09	du 04/07 au 29/08 (3)

Forfait randonneur 1 personne	7,50 €	6,90 €	//
Forfait emplacement TENTE - 1 à 2 personnes + 1 voiture	14,00 €	13,00 €	//
Forfait emplacement CARAVANE / CAMPING CAR - 1 à 2 personnes			//
Forfait emplacement TENTE - 1 à 2 personnes + 1 voiture Mensuel	300,00 €	280,00 €	//
Forfait emplacement CARAVANE / CAMPING CAR - 1 à 2 personnes Mensuel			//
Depan hébergement par personne en MH 2 Chambres	15,00 €	14,00 €	//
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (à partir de 16 ans)	5,50 €	4,50 €	//
Enfants (6 à 15 ans)	2,90 €	2,50 €	//
location de tente (1 ou 2 places) par jour	7,00 €	7,00 €	//
Branchement électrique	3,30 €	3,30 €	//
Branchement électrique (tarif semaine si séjour >= 7 jours)	19,00 €	19,00 €	//
Branchement électrique au mois	57,00 €	57,00 €	//
Camping Car aire de services	3,30 €	3,30 €	//
Véhicule, remorque, divers en sus	3,00 €	3,00 €	//
Animal	2,50 €	2,50 €	//
Garage mort	4,50 €	4,50 €	//
Internet WIFI	offert	offert	
Location Frigo (par jour)	3,00 €	3,00 €	
Forfait ménage localités	4,00 €	4,00 €	
MOBI-HOME 1 semaine	375,00 €	385,00 €	
5 personnes 1 nuit	63,00 €	67,00 €	
MOBI-HOME 4 - 5 personnes 1 semaine	325,00 €	355,00 €	
BUNGALOW 4 personnes 1 nuit	53,00 €	56,00 €	
Residences totos 5 personnes 1 nuit	50,00 €	50,00 €	
1 semaine	270,00 €	280,00 €	
Forfait ménage localités	45,00 €	45,00 €	
Forfaits week-end avec prestation ménage incluse	Uniquement en haute saison		
2 nuits en Mobil-home 4 places	140,00 €		
2 nuits en mobil-home 6 places	160,00 €		
3 nuits en Mobil-home 4 places	190,00 €		
3 nuits en mobil-home 6 places	220,00 €		

ACCÈS PISCINE - HORS CLIENTELE (visiteurs - extérieurs)
ENFANTS jusqu'à 5 ans = gratuit

1 ENTREE (ticket)	ENFANTS de 6 à 17 ans	2,50 €
	ENFANTS / GROUPE 1 HEURE	1,00 €
	ADULTES	3,50 €
1 ABBONNEMENT 10 ENTREES	ENFANTS de 6 à 17 ans	20,00 €
	ADULTES	80,00 €

FRAIS DE DOSSIERS & ACOMPTES & CAUTIONS

FRAIS DE DOSSIERS	réservation EMPLACEMENT	BS	5,00 €
		HS	5,00 €
	réservation LOCATION	BS	6,00 €
		HS	8,50 €

FRAIS DE RESERVATIONS OFFERT POUR TOUTE RESERVATION AVANT LE 31 MAI 2020

ACOMPTES	réservation EMPLACEMENT réservation LOCATION		20% du séjour

CAUTIONS	Bracelets Piscine		20,00 €
	Caution Localités (ménage et/ou dégradations)		200,00 €

TOUS NOS TARIFS SONT INDICES T.T.C. (TVA 10%) ET HORS TAXE DE SEJOUR

ACCES PISCINE SANS SUPPLEMENT POUR LA CLIENTELE DU CAMPING (Haute saison)

TARIFS DEGRESSIFS

LONGS SEJOURS	- 5 % sur la 2ème semaine de séjour continu	
	- 10 % sur la 3ème semaine de séjour continu	
	Forfait Saison Caravane ou Camping Car : 750 €	

GROUPES	1 gratuit accompagnateur pour 9 personnes ou 1 emplacement offert pour 3 emplacements occupés
---------	--

REMISE COMMERCIALE ET EPYDUMELLE : Jusqu'à 15 %
attribution rattachée à l'adoption en durée de la saison du Camping

Montant minimal des transactions fixé à 10 €
(délibération du Conseil Municipal N° 09 du 06 / 03 / 2007)



CHAQUE LOCATION COMPREND :

- 2 chambres (et un canapé convertible pour les locations 6 places) avec couvertures et oreillers.
 - Un espace cuisine-salon avec frigidaire, plaque de cuisson, micro-ondes et l'ensemble de la vaisselle nécessaire.
 - Le chauffage électrique, un salon de jardin, un parasol et un emplacement pour garer 1 à 2 véhicules.
- Sur le terrain : espace restauration, salle de télévision, machines à laver et nursery, jeux pour enfants.
A proximité : body boomers - terrain de tennis, boulodrome, médiathèque Maison Pour Tous, jeux gonflables.

Ces tarifs seront publiés sur le site internet de la ville (www.brives-charensac.fr) et sur le site du camping municipal d'Audinet (www.camping-audinet.fr) afin de lancer au plus tôt la période de réservation via internet (RESA.NET).

2019/102

Conseil Municipal du

Nombre de Conseillers		19
Nombre de Conseillers		3
Nombre de suffrages		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 05 / Aides accordées aux enfants de la Commune fréquentant le restaurant du centre de Loisirs sans hébergement de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Luc TOMATI

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la convention du 19 décembre 2006, la ville de Brives Charensac apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous Centre Social poursuit conformément à ses statuts.

Les activités conduites par l'Association qui justifient pleinement le soutien logistique et financier de la Commune sont celles initiées notamment au sein du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Alors que le centre de loisirs fonctionne lors des vacances scolaires et les mercredis tout au long de l'année et propose un service de restauration, M le Maire expose que le tarif de restauration proposé aux enfants Brivois (résidents de Brives-Charensac) fréquentant centre de loisirs (CLSH) de la MPT Brives-Charensac est différent de celui proposé aux enfants Brivois dans les restaurants scolaires sous compétence municipale.

Alors que cette disparité est incohérente et dans la mesure où la fourniture des repas du CLSH est assurée dans les mêmes conditions que dans les restaurants scolaires (fournisseur et tarif), M le Maire expose sa volonté de voir appliquer les mêmes dispositions pour les enfants de la Commune dans les restaurants scolaires publics et au restaurant du CLSH.

Vu les modalités de calcul des aides accordées aux cantines publiques :

	Année scolaire 2018/2019			Année scolaire 2019 /2020		
Subvention cantines publiques	Prix d'achat	Prix de vente	Aide communale	Prix d'achat	Prix de vente	Aide communale
Enfants de Brives Charensac élémentaire	3.32	2.45	0.87	3.75	2.55	1.20

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Décident que les dispositions d'aides accordées aux enfants domiciliés à Brives-Charensac pour les cantines des écoles publiques s'appliquent également pour le restaurant du CLSH de la MAISON POUR TOUS soit :

Aide de 0.87€ par repas du 8 juillet au 31 aout 2019.

Aide de 1.20€ par repas du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

-Autorisent M. le Maire à verser à L'Association des usagers de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac une participation financière basée sur les dispositions susvisées et correspondant au nombre de repas distribués aux enfants domiciliés à Brives Charensac dans le cadre du CLSH du 8 juillet au 31 décembre 2019.

- Autorisent M le Maire à inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette participation sont inscrits à l'article 657481 du Budget principal 2019



Conseil Municipal du 13/11/2019		
Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles Delabre
Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 06 / Convention annuelle d'objectif et de financement 2019 avec l'ARS Auvergne	
Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 subventions 9 autres domaines de compétence / 9-1 autres domaines de compétence des communes
Rapporteur	M Laurent Dufaud

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que

La mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie a été intégrée dans la stratégie nationale de santé (2018-2022) et la question de la promotion de la santé fait l'objet d'un plan interministériel "Priorité Prévention" (mars 2018).

Cette priorité nationale a été réaffirmée dans le cadre des orientations stratégiques 2018-2028 du Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes. La première étant de "renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique".

Pour déployer sur le terrain des actions de prévention et de promotion de la santé, en 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donc choisi de porter une **attention toute particulière aux thématiques suivantes** :

- la santé des jeunes
- la prévention au profit des malades chroniques

- l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus précaires
- la promotion de la santé mentale
- la promotion d'un environnement favorable à la santé

M le Maire rappelle par ailleurs que Brives Charensac ville Active PNNS depuis 2009 souhaite **promouvoir la santé dans le domaine de la nutrition** qui englobe l'équilibre alimentaire et l'activité physique adaptée pour l'obtention d'un mode de vie actif pendant l'enfance et l'adolescence, qui participera à l'évolution positive de l'état de santé pendant toute la vie.

Dans ce cadre, la ville de Brives Charensac a déposé, pour l'année 2019 une demande de financement au titre de l'action **Pour une meilleure santé pour tous : Alimentation et activités physiques ou sportives.**

Cette action se développe selon 3 axes :

1 : Poursuivre les actions sur l'alimentation avec une réflexion sur « Alimentation et Développement durable » en associant les professionnels de l'éducation, de santé, de l'activité physique, du secteur social, associatif, dans l'initiation d'actions spécifiques d'éducation à la santé

2 : Maintenir des établissements scolaires comme point d'ancrage privilégié des actions facilitant et favorisant la pratique d'activités physiques ou sportives hors temps scolaire qui procure du plaisir tout en permettant d'acquérir des habilités motrices nécessaires aux changements de comportement et d'acquisition de saines habitudes de vie. Être partenaire de manifestations sur notre commune intergénérationnelles et actions de prévention de santé publique : La course des filles et la semaine **SENTEZ VOUS BIEN SANTE VOUS SPORT**

3 : Rendre accessible et compréhensible à la population des repères de consommation : lien entre nutrition, activités physiques ou sportives adaptées et santé

Le projet de la ville ayant été validé par les services de l'ARS et pouvant bénéficiant d'un soutien financier de 6000€ pour l'année, il demeure nécessaire de signer une convention d'objectif et de financement fixant les engagements réciproques de de la Ville et de l'ARS auvergne Rhône-Alpes au regard de l'action Pour une meilleure santé pour tous : Alimentation et activités physiques ou sportives.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent les termes de la convention d'objectif et de financement 2019 avec l'ARS Auvergne Rhône Alpes au titre du Fonds d'intervention régional et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

-Autorisent M. Laurent Dufaud, adjoint en charge des affaires scolaires à signer ladite convention.

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 07 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Cycliste du Puy en Velay

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Union Cycliste du Puy en Velay organisera le 30 novembre prochain la première édition de la course cycliste cyclo-cross « les rives de la Loire »

Dans la mesure où cette première édition se déroulera exclusivement sur Brives-Charensac et concourra à la promotion de notre territoire, M le Maire estime qu'il est opportun que la ville soit partenaire de cet événement et apporte son soutien financier.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

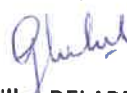
- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 250€ à l'association UCPV (Union Cycliste du Puy en Velay)
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,


Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 08 / BUDGET CNE 2019 DECISION MODIFICATIVE N°2019-03 INVESTISSEMENT

Opération 2701 Voirie Générale 2760 Eclairage Public et 3002 Vidéo Protection

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Luc TOMATI

Vu le Budget Primitif 2019, approuvé le 10 Avril 2019 et reçu en Préfecture le 16 Avril 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits indispensables au bon fonctionnement des services, et/ou à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice, et/ou à des inscriptions budgétaires nécessaires à la régularisation des opérations d'ordre,

Sachant que cette décision modificative :

-augmente notamment les crédits en dépenses des 'opérations 2701 VOIRIE GENERALE et 2760 ECLAIRAGE PUBLIC afin de prendre en compte une augmentation de réalisation par rapport au devis, et de l'opération 3002 VIDEOPROTECTION afin d'adapter le budget à l'acquisition d'une caméra supplémentaire ;

-Procède à des diminutions de crédits à l'opération 2915 STADES qui ne connaîtra pas de réalisation en investissement mais a été effectuée en fonctionnement ;

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent cette Décision Modificative N° 2019-03 au Budget Principal 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE INVESTISSEMENT DM 2019-03

INVESTISSEMENT DEPENSES Augmentation de crédits

Opération 2701 VOIRIE GENERALE art 2152	+1 500€
Opération 2760 ECLAIRAGE PUBLIC art 204182	+3 500€
Opération 3002 VIDEO PROTECTION Art 2188	+8 000€
TOTAL	+13 000€

INVESTISSEMENT DEPENSES Diminution de crédits

Opération 2915 STADES art 2188	- 13 000€
TOTAL	--13 000€

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles Delabre
Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 09 / <u>BUDGET CNE 2019 DECISION MODIFICATIVE N°2019-04 FONCTIONNEMENT</u>
--

<u>Chapitre 011 Art 6184 Formation</u>

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Luc TOMATI

Vu le Budget Primitif 2019, approuvé le 10 Avril 2019 et reçu en Préfecture le 16 Avril 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits indispensables au bon fonctionnement des services, et/ou à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice, et/ou à des inscriptions budgétaires nécessaires à la régularisation des opérations d'ordre,

Sachant que cette décision modificative :

-augmente notamment les crédits en dépenses du Chapitre 011 Charges à caractère générales et notamment de l'art 6184 afin de les adapter à la réalisation effective suite à la délibération N°8 du 03 juillet 2019;

-Procède à des diminutions de crédits du chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES ;

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent cette Décision Modificative N° 2019-04 au Budget Principal 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE INVESTISSEMENT DM 2019-04

INVESTISSEMENT DEPENSES Augmentation de crédits

Chapitre 011 art 6184 +9 750€

TOTAL +9 750€

INVESTISSEMENT DEPENSES Diminution de crédits

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES - 9750€

TOTAL --9 750€

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés : EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 10 / Aides 2020 pour les Classes Transplantées, Voyages Scolaires, Centres de Loisirs, Colonies et Camps
--

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	Luc TOMATI

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés fixent pour l'année 2020, le montant des aides accordées aux résidents brivois dans le cadre des classes transplantées, des voyages scolaires, des Centres de Loisirs, des colonies et des camps conformément aux propositions ci-dessous soit une augmentation de 1%.

CENTRE DE LOISIRS			
	Avec hébergement	Sans hébergement	
	Par jour et par enfant	Par jour et par enfant	Par 1/2 j et par enfant
2019	5,41 € 1%	4,65 € 1%	2,10 € 1%
2020	5,46 € 1%	4,70 € 1%	2,12 € 1%

VOYAGES SCOLAIRES ET CLASSES TRANSPLANTEES				
	COLLEGES		ECOLES PRIMAIRES	
	de BRIVES CHARENSAC et EXTERIEUR		BRIVOISES	EXTERIEURES
	Par jour et par enfant	Par an et par enfant	Par jour et par enfant	Par jour et par enfant
2019	5,41 € 1%	27,06 € 1%	7,57 € 1%	5,41 € 1%
2020	5,46 € 1%	27,33 € 1%	7,65 € 1%	5,46 € 1%

Il est précisé que les demandes de participation présentées en 2020 pour des séjours qui se sont déroulés en 2019, feront l'objet d'une prise en charge sur la base des tarifs 2019.

Seuls les adolescents âgés de moins de 18 ans peuvent bénéficier de ces aides.

Les lycées sont exclus du champ d'application de ces dispositions.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574801 du B.P. 2020.



Conseil Municipal du 13/11/2019		
Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11 / Décision en matière de contribution financière au dispositif d'aide à l'emploi sportif pour l'année 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	Bruno OUILLON

VU la décision du 15 / 06 / 2010 du Département de la Haute-Loire de maintenir et de consolider son dispositif d'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs, notamment par l'indexation de l'aide départementale, à compter de la saison 2011-2012, à 2 fois l'aide locale dédiée à l'emploi sportif dans la limite de 4.20 € / h pour les clubs (plafond de 85 h / mois / éducateur sportif et limité à 2 éducateurs par club)

VU la délibération du Conseil municipal N°20 du 12 décembre 2018 décidant de préciser les modalités d'attribution de cette aide et notamment :

De limiter la participation de la ville à la prise en charge des heures d'intervention exclusivement effectuées sur le territoire communal (hors activités périscolaire) ou en raison de l'accompagnement et l'encadrement technique d'un club exclusivement brivois.

De limiter à 1 le nombre d'éducateurs par club pris en charge au regard du nombre actuel de licenciés des trois associations concernées par le dispositif.

VU le montant des aides financières versées aux clubs sportifs de la commune bénéficiaires du dispositif pour 2019

			SUBVENTION 2019 REALISEE			
	Educateur	Nb heures / mois	PREVISIONNEL		REALISE	
			Taux	01/01/19 au 31/12/19	Taux	Au 3 ^{ème} trimestre 2019
SAUVETEURS BRIVOIS	1	85	2.10 €	2 142.00 €	2.10 €	1606.50 €
TENNIS CLUB	1	85	2.10 €	2 142.00 €	2.10 €	2142.00€
JUDO CLUB	1	80.5	2.10 €	2 028.60 €	2.10 €	1392.30€
			6 312.60 €		5140.80	

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le maintien ou non de l'intervention financière de la commune pour ce dispositif d'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs au-delà du 31 / 12 / 2019.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés pérennisent en 2020 ce dispositif d'aide suivant les dispositions existantes comme suit :

Modalités d'intervention :

Dossier de demande de subvention	simple déclaration sur l'honneur du Président du club avant chaque saison sportive (1)
Plafond horaire mensuel	85 heures uniquement pour interventions dispensées sur le territoire communal ou pour l'encadrement d'un club exclusivement Brivois (hors animations périscolaires)
Plafond en nombre d'éducateurs sportifs par club	1
Versement de l'aide	trimestriel sur "service fait" au vu d'un état des dépenses relatives aux interventions dispensées sur le territoire communal ou pour encadrement d'un club exclusivement Brivois (hors animations périscolaires)



Ajustement du nombre d'heures en cours de saison sportive	aucune modification à la hausse du nombre d'heures ne sera prise en compte en cours de saison sportive
---	--

	taux d'intervention / h
du 01 / 01 / 20 au 31 / 12 / 20	2.10 €

(1) précisant l'identité de l'éducateur - son adresse - la durée du contrat - le nombre d'heures rémunérées par mois - la copie du brevet d'état devra obligatoirement être transmise

Soit un montant prévisionnel pour 2020 pour un éducateur par association :

			SUBVENTION 2020	
	Educateur	Nb heures / mois	Taux	TOTAL
SAUVETEURS BRIVOIS	1	85	2.10 €	2 142.00 €
TENNIS CLUB	1	85	2.10 €	2 142.00 €
JUDO CLUB	1	80.50	2.10 €	2 028.60€ €
				6 312.60€

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles Delabre

Gilles DELABRE





MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 12/ Définition d'une zone Tampon UNESCO - Chemins de St Jacques de Compostelle – site du Puy en velay

Nomenclature	2 Urbanisme / 2-1 documents d'urbanisme
Rapporteur	P Exbrayat

Vu la loi 2016 – 925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L 612 -1

Vu le décret n°2017-456 du 29 03 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé le 03 juillet 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, de l'Architecture et du Patrimoine institue la création de zone tampon autour des sites UNESCO.

En effet au regard de l'article L612-1 du code du patrimoine « L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu en tant que bien du patrimoine mondial en application de la

convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture....

Pour assurer la protection du bien, une zone, dite " zone tampon ", incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative.

Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnellè du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

A l'échelle de notre territoire, la Cathédrale du Puy en Velay est un monument concerné par le bien « chemins de Saint Jacques En France » inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

A ce titre, sa zone tampon doit prendre en compte les paysages proches et lointains vus depuis la cathédrale ainsi que les vues sur la cathédrale depuis le grand paysage.

Les zones tampons avec leur cartographie devant s'incarner dans les documents d'urbanisme, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire mené une étude qui démontre que le champ des co-visibilités réciproques correspond peu ou prou au périmètre du site inscrit (le Puy-Polignac) existant dont le contour concerne la Commune de Brives-Charensac.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Adoptent le site inscrit « Le Puy – Polignac » en tant que zone tampon du bien UNESCO de la cathédrale du Puy en Velay au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.**
- **Indiquent cette terminologie en annexe des documents d'urbanisme existants**

Conseil Municipal du 13/11/2019		
Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°13 / Aménagement de l'avenue P Farigoule – Plan de financement modificatif

<u>Nomenclature</u>	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
<u>Rapporteur</u>	JP Bringer

Par délibération en date du 19 décembre 2017 le Conseil Municipal validait le principe de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'avenue Pierre Farigoule et approuvait l'Avant-Projet Sommaire (AVP) présenté par les bureaux d'étude OSMOSE PAYSAGE/ AB2R ainsi que le montant estimatif de la 1ere tranche de travaux sur la section comprise entre la rue de la République et le « Clos des Ribeyres ». qui s'élevait à 710 201.96 €HT.

Par délibération en date du 10 avril 2019 suite notamment aux travaux complémentaires de terrassement demandés par les services de l'Etat à proximité du canal de décharge de l'ancienne usine électrique le Conseil municipal approuvait le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) qui s'élevait à 853 992 €HT.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Autorisent M. le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police.
Approuvent le plan de financement suite à la consultation en entreprises ci joint

AVENUE PIERRE FARIGOULE

PLAN DE FINANCEMENT (suite à consultation des entreprises)

LOT	DESIGNATION	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL
LOT 1	TERRASSEMENTS MACONNERIES	168 333,00	76 503,50	244 836,50
LOT 2	VOIRIE RESEAUX	135 851,95	171 197,25	307 049,20
LOT 3	METALLERIE PLATELAGE BOIS	1 375,00	198 019,00	199 394,00
LOT 4	PLANTATIONS	54 713,30	12 265,00	66 978,30
TOTAL TRAVAUX HT		360 273,25	457 984,75	818 258,00
Maitrise d'Œuvre		29 364,90	37 329,10	66 694,00
SPS		980,53	1 246,47	2 227,00
TOTAL OPERATION		390 618,68	496 560,32	887 179,00

TRANCHE FERME: sécurisation ede l'intersection av P. FARIGOULE/ch des Ribeyres et
aménagement paysager)

TRANCHE OPTIONNELLE: mise en sécurité et création de trottoir en encorbellement coté
Loire)

FINANCEMENT

ETAT (DETR)			
financement tranche ferme et conditionnelle	82 928,35	105 419,76	188 348,10
26,9996% de la dépense subventionnable de 697 602,00	21,23%	21,23%	21,23%
REGION			
financement tranche ferme (PACTE)	50 000,00		50 000,00
18,20% de la dépense subventionnable 274 670,00	12,80%		5,64%
DEPARTEMENT (43-11)			
financement tranche ferme et conditionnelle	44 022,73	55 962,35	99 985,07
	11,27%	11,27%	11,27%

DEPARTEMENT (AMENDES DE POLICE)			
financement tranche ferme et conditionnelle	9 000,00		9 000,00
	2,30%		1,01%

COMMUNE DE BRIVES CHARENSAC			
financement tranche ferme et conditionnelle	204 667,61	335 178,21	539 845,83
	52,40%	67,50%	60,85%

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Le Maire

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

14 Création d'espaces d'habitabilité en centre-bourg par la démolition de bâtiments vacants sur l'îlot AVIT : Plan de financement modificatif
--

<u>Nomenclature</u>	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
<u>Rapporteur</u>	JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises à propos de ce projet : Délibération du Conseil Municipal du 05/04/2016

La Commune de Brives Charensac est située en bordure du fleuve Loire et fait partie du pôle urbain du Puy-en-Velay.

Au début des années 2010, la commune, avait entrepris l'aménagement de la rue de Charensac, rue résidentielle située à l'interface de la rue principale et commerçante dite avenue Charles Dupuy au tissu urbain dense, et des quartiers plus résidentiels.

Afin de compléter cet aménagement urbain, la commune s'est rendu propriétaire d'un tènement immobilier à l'extrémité de cette rue en bordure de Loire dit « ferme AVIT », la dernière ferme du bourg brivois, ainsi que d'une construction adjacente en vue de déconstruire ces anciens bâtiments inoccupés afin d'aérer le bâti urbain dense de ce quartier.

Ces opérations de démolition/aménagement de bâtiments vacants permettront de rendre plus attractif le centre-bourg de Brives-Charensac et d'attirer de nouvelles populations.

Le coût global de ce projet est évalué à 73 707.94 € HT

Le plan de financement est donc le suivant :

- Etat DETR 2016	17 372.76 €
- LEADER Velay	12 847.60 €
- Région	18 423.88 €
- Commune – auto-financement	25 060.70 €

TOTAL	73 707.94 €

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **Approuvent** le plan de financement de l'opération sachant que la structure assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **Autorisent** M. le Maire à solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.



Le Maire,

Gilles DE LABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

15 Travaux d'Eclairage Public des Tennis et de 3 rues (autorisation de travaux)

<u>Nomenclature</u>	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
<u>Rapporteur</u>	JP Bringer

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public dans la Commune.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'énergies de la Haute Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

EP DES TENNIS ET DE 3 RUES : 39 476.92 € HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation égale à 55 % du montant H.T soit :

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1°) **Approuvent** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,

2°) **Confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'énergie de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,

3°) **Fixent** la participation de la Commune au financement des dépenses à **21 712.31 €** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans les caisses du Receveur du au Syndicat Départemental d'énergie. Cette participation sera revue en fonction du Décompte Définitif,

4°) **Prélèvent** cette somme de 21 712.31€ sur le 2019, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.



Le Maire,

Gilles DELABRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

16 MAISON POUR TOUS – amélioration des installations techniques

<u>Nomenclature</u>	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
<u>Rapporteur</u>	JP Bringer

Par délibération en date du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal avait notamment

- confirmé le principe de la mise en œuvre des travaux d'amélioration des installations techniques de la Maison Pour Tous en mettant en œuvre le Scénario 2 proposé par le bureau d'étude AVP maître d'œuvre de l'opération.
- approuvé le montant estimatif des travaux présenté par le bureau AVP qui s'élevait à 190 235.00€HT
- autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.
- **Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** le dossier de consultation des entreprises présenté par le bureau AVP dont le montant estimatif des travaux s'élève à 195 500.00€HT.
- **Autorisent** M. le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux.
- **Approuvent** le plan de financement joint en annexe.

MAISON POUR TOUS

Amélioration des installations techniques

PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATION	MONTANT HT	FINANCEMENT		
		CG43 (43 - 11)	DETR	COMMUNE
Maîtrise d'œuvre	9 880.00	20% Dépense plafonnée à 200 000€	40%	40.5%
LOT N°1 CHAUFFAGE	124 500.00			
LOT N°2 ELECTRICITE	71 000.00			
TOTAL	205 380.00	40 000.00	82 152.00	83 228.00

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.



Le Maire,

Gilles DELABRE



MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 06/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le **TREIZE NOVEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno - APCHER Angèle - HUGON Philippe - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - PEZET Claude - CELLIER Hélène - BRUN William - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique -

Etaient représentés: EXBRAYAT Pierrette par DELABRE Gilles - DUFAUD Laurent par HUGON Philippe - ROSENBLATT Vanessa par ALLEMAND Marie-José.

Etaient excusés : REITIN Frédéric - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - DURSAPT Mylène - PRAT Yves.

Secrétaire de séance : BELIN Véronique

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

17 Travaux de renouvellement d'Eclairage Public depuis la place blanche vers place du 8 mai (DGD)

<u>Nomenclature</u>	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
<u>Rapporteur</u>	JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public avaient été programmés dans la Commune.

Ces travaux ont été réalisés en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire.

Le décompte définitif des travaux et dépenses faites ont été arrêtés à la somme de : 43 415.05 € H.T

Le financement en est assuré comme suit :

- Participation d'Energies :	Syndicat 45% du HT soit :	29 536.77€
- Participation Communale :	55% du HT soit :	23 878.28€
- Participation Communale à l'éco contribution :		8.64€
Total participation communale		23 886.92€

Après avis favorable de la commission préparatoire, et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **Approuvent** le décompte définitif des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- **Fixent** la participation de la Commune au financement des dépenses à 23 886.92 €HT et **autorisent Monsieur le Maire** à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental,
- **Prélèvent** les crédits nécessaires sur BP. 2019

Conseil Municipal du 13/11/2019

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

Séance du 13 novembre 2019

 Gilles DELABRE	 Luc TOMATI	 Jean-Paul BRINGER
 Marie-José ALLEMAND	 Bruno OUIILLON	 Pierrette EXBRAYAT
 Angèle APCHER	 Philippe HUGON	 Laurent DUFAUD
 Bernard MICHEL	 Odile CHAPUIS	 Frédéric REITIN
 Marie-Claude RODIER	 Bernard GIMBERT	 Claude PEZET
 Hélène CELLIER	 William BRUN	 Vanessa ROSENBLATT
 Christelle GIBELIN	 Rémi VARRAUD	 Dominique AMIAUX
 Rosa ROCHE	 Maurice VALENTIN	 Laurent BOYER
 Mylène DURSAPT	 Véronique BELIN	 Yves PRAT